|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

Genève, le 9 avril 2014

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 95**  TSB Workshops/CB. | * Aux Administrations des Etats Membres  de l'Union; * Aux Membres du Secteur UIT-T; * Aux Associés de l'UIT-T; * Aux établissements universitaires participant  aux travaux de l'UIT-T |
| Tél.: Fax: E-mail: | +41 22 730 6301 +41 22 730 5853 [cristina.bueti@itu.int](mailto:cristina.bueti@itu.int) | **Copie**:  - Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications;  - Au Directeur du Bureau régional de l'UIT pour les Amériques à Brasilia (Brésil);  - Au Chef du Bureau de zone de l'UIT à Tegucigalpa (Honduras);  - A la Mission permanente de la République dominicaine en Suisse |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet**:** | **Forum de l'UIT sur le thème "Champs électromagnétiques: quelles implications concrètes?"**  **Saint-Domingue (République dominicaine), 3 juillet 2014** |

Madame, Monsieur,

1 A l'aimable invitation du Dominican Institute for Telecommunications (INDOTEL), l'Union internationale des télécommunications (UIT) organise un forum sur le thème "**Champs électromagnétiques: quelles implications concrètes?**", qui aura lieu le 3 juillet 2014 à Saint‑Domingue (République dominicaine).

2 Les discussions auront lieu en espagnol uniquement.

3 La participation est ouverte aux Etats Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'Union, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation au forum est gratuite.

4 Le forum vise essentiellement à donner aux décideurs et à d'autres parties prenantes un aperçu des problèmes liés aux champs électromagnétiques, afin de donner suite à la Résolution 72 de l'AMNT-12 intitulée "Problèmes de mesure liés à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques", et de déterminer des mesures que le Groupe de travail 2 de la Commission d'études 5 de l'UIT-T devra prendre en compte.

5 Ce forum rassemblera d'éminents spécialistes du domaine concerné: décideurs au plus haut niveau, ingénieurs, concepteurs, responsables de la planification, responsables gouvernementaux, régulateurs, spécialistes de la normalisation et d'autres parties prenantes.

6 Un projet de programme pour le forum est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/emf/201407/Pages/Programme.aspx>. Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur le programme, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec Mme Cristina Bueti et M. Rodrigo Robles Flores ([greenstandard@itu.int](mailto:greenstandard@itu.int)).

7 **Hébergement**: Vous trouverez des renseignements détaillés sur les hôtels, les transports, les formalités de visa et les normes sanitaires sur le site web consacré au forum, à l'adresse: : <http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/emf/201407/Pages/Programme.aspx>, qui sera mis à jour à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées.

8 **Bourses**: Malheureusement, l'UIT ne sera pas en mesure d'accorder des bourses en raison de restrictions budgétaires.

9 **Inscription**: Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation du forum, veuillez vous inscrire au moyen du formulaire en ligne disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/online/regsys/ITU-T/misc/edrs.registration.form?_eventid=3000661> dès que possible, et **au plus tard le 27 juin 2014. Veuillez noter que l'inscription préalable des participants au forum se fait exclusivement *en ligne*.** Les participants pourront s'inscrire sur place le 3 juillet 2014.

10 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, en République dominicaine sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu auprès de l'ambassade de la République dominicaine dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site web consacré au forum.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications